

EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 136 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 37 C COURS DU PARC

21000 DIJON (COTE D'OR)

300465093 RCS DIJON

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon

le 20 JAN 2010
sous n° A 361

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **EN DATE DU 4 JANVIER 2010**

L'an deux mille dix,

et le quatre janvier, à l'issue de l'assemblée générale mixte,

le conseil d'administration s'est réuni au siège social.

Sont présents :

- Monsieur Jérôme BURRIER, administrateur et directeur général délégué,
- Monsieur Claude CORNUOT, administrateur,
- Monsieur Eric GABORIAUD, administrateur,
- Monsieur Patrice LOFFROY, administrateur et directeur général délégué,

La séance est présidée par Monsieur Jérôme BURRIER, lequel, après avoir fait signer le registre de présence par les membres entrant en séance, constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil est adopté à l'unanimité.

Monsieur le président rappelle que le conseil est réuni en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau président du conseil d'administration et directeur général,
- Nomination de nouveaux directeurs généraux délégués, fixation de leurs pouvoirs et de leur rémunération.

Le conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour :

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTEUR GENERAL

Le président de séance porte à la connaissance du conseil que le décès de Monsieur Patrick COLLOMB, président du conseil d'administration et directeur général, rend son poste vacant et qu'il y a lieu de désigner immédiatement un nouveau président du conseil d'administration et directeur général.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de nommer :

- Monsieur Jérôme BURRIER, demeurant à MESSIGNY ET VANTOUX (Côte d'Or) chemin de dessous le clos,

en qualité de président du conseil d'administration et de directeur général, pour une durée équivalente à celle restant à courir de son mandat d'administrateur, venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2011.

~~En raison de cette nomination, il est mis fin, à compter de ce jour, aux fonctions de directeur général délégué de Monsieur Jérôme BURRIER.~~

Monsieur Jérôme BURRIER déclare accepter les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général qui viennent de lui être conférées et satisfaire aux conditions prévues par le Code de commerce concernant l'interdiction du cumul de mandats de directeur général, de membre du directoire et de directeur général unique de sociétés anonymes.

Il affirme par ailleurs qu'il n'existe aucune incapacité, incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

La rémunération brute mensuelle de Monsieur Jérôme BURRIER demeure inchangée. Il aura droit, sur justification, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement.

NOMINATION DE NOUVEAUX DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES

Sur la proposition du président du conseil d'administration et directeur général, le conseil d'administration décide de nommer en qualité de directeurs généraux délégués :

- Monsieur Claude CORNUOT, demeurant à DAIX (Côte d'Or) 10 rue de Bellevue,
- Monsieur Eric GABORIAUD, demeurant à FONTAINE LES DIJON (Côte d'Or) 6 chemin de Daix.

pour une durée équivalente à celle du mandat de Monsieur Jérôme BURRIER, directeur général.

Ils sont investis des mêmes pouvoirs que le directeur général pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.

La rémunération brute mensuelle des directeurs généraux délégués demeure inchangée, ils auront droit, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de leur mandat.

Monsieur Patrice LOFFROY est confirmé dans ses fonctions de directeur général délégué, pour une durée équivalente à celle du mandat de Monsieur Jérôme BURRIER, directeur général.

Remerciant le conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur Claude CORNUOT déclare accepter cette nomination.

Remerciant le conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur Eric GABORIAUD déclare accepter cette nomination.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par les textes en vigueur et inhérentes aux décisions venant d'être prises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un administrateur.

Le Président

Un Administrateur